

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Le Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec a prononcé la limitation volontaire du droit d'exercice de l'ingénieur Jocelyn Ricard (membre no 106464) dans les domaines des charpentes et fondations et de la géotechnique.

L'ingénieur Ricard dont le domicile professionnel est situé à St-Ambroise-de-Kildare, s'est engagé à ne plus exercer dans ces domaines le 8 juin 2011. Depuis cette date, il n'est plus autorisé à y exercer des activités.

